

Piscine des Ayguinards : la majorité multiplie les erreurs



Dans son éditorial d'avril 2009, notre Maire écrivait :
" Mon équipe et moi-même avons fait une avancée dans le dossier de la piscine des Ayguinards : notre décision est suspendue. Une étude va être réalisée sur les besoins en équipements sportifs et de loisirs pour que les Meylanais comprennent les enjeux. Celle-ci servira de base à une concertation avec la population. Le devenir de la piscine découverte en fera partie. Dans l'attente, elle est fermée cette année, notamment pour des raisons d'hygiène et de sécurité. "

Un mensonge caractérisé envers les Meylanais

Lors des derniers étés, il n'y a eu, à la piscine des Ayguinards, aucun problème d'hygiène. Le rapport de la DDASS invoquant ces problèmes et mis en avant par le premier adjoint au conseil municipal de mars, n'existe pas !

Plutôt que de le reconnaître, Madame Le Maire et son premier adjoint se sont acharnés à nous convaincre, lors du dernier conseil, qu'ils n'avaient jamais fait allusion à un rapport de la DDASS. Reniant

par là-même les propos qu'ils avaient tenus et qui figurent au compte-rendu de séance !!

La fermeture de la piscine est une mesure anti sociale

Décidée brutalement sans concertation, elle prive les Meylanais d'un lieu convivial particulièrement adapté aux familles. Nous doutons fort que les quelques modifications d'horaires et les adaptations faites à la piscine des Buclos soient une réponse suffisante.

La mobilisation se poursuit

" les Ateliers Citoyens " rassemblent un collectif d'habitants et d'associations concernés dont MeyDIA, atelierscitoyensmeylan.xooit.org

Nous ne savons pas quand l'étude sur le devenir des équipements sportifs va démarrer, comment la concertation promise avec les habitants va s'organiser.

En attendant, l'eau de la piscine des Ayguinards croupit un peu plus chaque jour, quand ce n'est pas la piscine qui se dégrade, faute d'entretien.

M.Fraysse, Ph.Vauquois

A Meylan, quand concertation rime avec désillusion

▶▶▶ interview ◀

Pour un citoyen de Meylan qui s'intéresse peu à la vie politique, cette affirmation peut paraître outrancière, surtout s'il est un lecteur assidu du journal municipal, *Meylan ma ville*, qui vante régulièrement les bienfaits de la concertation. A mon sens, Mme Tardy et son équipe ont trop souvent tendance à confondre communication et concertation (à sa décharge, elle n'est pas la seule).

Lorsque j'examine, sans parti pris politique, les différents projets menés "en concertation" avec les Meylanais, je constate simplement que nous sommes en plein dans les dérives de ce que je nommerais la politique de la communication et des effets d'annonce.

Deux exemples différents, mais très représentatifs, pour illustrer ce point de vue.

La "restauration du cadre de vie" du quartier des Béalières.

A l'époque de sa construction, ce quartier a été conçu en partie par les habitants, regroupés dans un Atelier Public d'Urbanisme. C'est un vrai bel exemple de concertation. Vingt après, l'Union de Quartier a souhaité que soit engagée, avec l'appui de la Mairie, une réflexion pour la rénovation du quartier vieillissant.

Malgré une démarche de concertation inscrite dans la durée, comment expliquer que celle-ci n'ait pas fonctionné ? Que "le nouvel élan" promis par les élus n'ait été au final que de la poudre aux yeux ? Dès le début, on a fait croire aux habitants qu'ils avaient le pouvoir de tout transformer (la bonne fée des Béalières), alors que le budget total prévu ne le permettait absolument pas ! Imaginez donc : restaurer la voirie, l'éclairage, le mobilier urbain d'un quartier de 20 ans avec 420 000 €, quand il a fallu 400 000 € pour aménager la seule zone " zone 30 " avenue de Chartreuse ! Ma conclusion est que sur ce projet, il n'y avait pas de volonté réelle de changer les choses, simplement une belle opération de communication, qui a justifié deux dossiers dans le journal *Meylan ma ville*.

La concertation organisée par la Mairie sur l'avenir de la "zone à potentiel" autour de Carrefour Meylan.

Cette concertation s'appuyait sur un dispositif important : réunion de lance-

ment, visite de terrain, quatre réunions thématiques de travail avec participation de la Métro, du Conseil Général, de l'Agence d'Urbanisme et présentation par thème des projets de la municipalité. Quelle place était faite aux associations de cadre de vie et aux Unions de Quartier qui disposent d'une réelle expertise dans le domaine et expriment des positions d'intérêt général ? Curieusement ni plus ni moins que celle laissée à chaque habitant.

Plus d'une centaine de Meylanais étaient présents à la dernière réunion publique de restitution du 7 mars 2008. Beaucoup d'entre eux n'avaient pas participé à la réflexion qui se menait depuis plusieurs mois (contrairement à ce qui est écrit dans le journal municipal). De ce fait, beaucoup de points déjà débattus lors des réunions thématiques ont à nouveau été abordés, et ce dans une grande confusion.

En lieu et place d'une synthèse du travail de concertation réalisé au cours des derniers mois, d'une réflexion qui aurait pu être menée conjointement avec les associations du cadre de vie et les unions de quartier, qu'a-t-on vu ? Au cours de cette dernière réunion, il a été proposé aux Meylanais de voter point par point les propositions de la municipalité. Quasiment toutes les propositions habilement présentées ont été votées dans la précipitation, sans que les enjeux en soient réellement mesurés par nombre d'habitants.

Bel exemple de manipulation et de simulacre de concertation !

Dans le numéro de février 2009 de *Meylan ma ville*, je lis que la Ville lancera ces prochaines semaines, une vaste concertation pour définir, avec les Meylanais, un projet très ambitieux sur le quartier Ayguinards - Revirée - Plaine Fleurie.

Sans faire de procès d'intention, mais à la lumière des deux exemples précédents, je me demande si la concertation envisagée, destinée à donner la parole à ceux qui vivent dans ces quartiers, ne sera pas simplement un élément de la stratégie de la majorité visant à légitimer ses décisions.

Philippe SCHAAR
Adhérent de MeyDIA

Des infos sur Meylan

►►► la commune ◀

Le SCOT, mais qu'est-ce donc ?

Le Schéma de COhérence Territoriale ou SCOT est un document d'urbanisme qui fixe les orientations fondamentales de l'organisation du territoire et de l'évolution des zones urbaines, afin de préserver un équilibre entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles. Instauré par la loi SRU de 2000 (loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains), il fixe les objectifs des diverses politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, de déplacements.

Sous l'égide de M. Baïetto, les élus de la région grenobloise ont lancé officiellement la révision du Schéma directeur de 2000 pour une transformation en SCOT de la région urbaine grenobloise (RUG) d'ici 2010, sur un périmètre de 243 communes réparties en 6 secteurs (Agglo grenobloise, Sud Isère, Grésivaudan, Voironnais, Sud Grésivaudan, Bièvre Valloire) concernant plus de 700 000 habitants.

Comment gérer les évolutions démographiques et limiter l'étalement urbain ? Quelles actions engager pour un développement durable ? Comment organiser les déplacements, réduire les flux et raccourcir les distances parcourues ? Comment préserver les espaces naturels et agricoles ? Comment renforcer l'offre d'habitat dans l'agglomération grenobloise et les pôles urbains des territoires de la RUG et favoriser la mixité, la solidarité et la complémentarité ? Comment assurer une répartition équilibrée des activités économiques ?

Les orientations données par le SCOT 2010 serviront de référence aux politiques d'aménagement du territoire dans les vingt prochaines années.

Pour en savoir plus : www.region-grenoble.org

Un dispositif de concertation et de débats a été mis en place " Pour un SCOT participatif" par secteurs auprès de tous les élus locaux, des Conseils locaux de développement, des associations de quartiers et des têtes de réseaux associatifs.

A MeyDIA nous suivrons ce dossier important et vous en rendrons compte régulièrement.

Arrêt du chantier de l'hélice

Suite aux requêtes en annulation déposés par Ecologie et Citoyenneté et l'Union de Quartier Buclos Grand Pré en février 2005 le tribunal administratif vient d'annuler la décision préfectorale de décembre 2004 qui déclarait d'utilité publique la bretelle routière d'accès à Inovalée en cours de réalisation par les services de l'Etat.

Le projet prévoit un réaménagement du carrefour du Vieux Chêne et le passage de 2 à 6 voies.

Lors de l'enquête d'utilité publique, la plupart des associations avaient soutenu un projet simplifié d'accès à Inovalée. Le rapporteur avait reconnu l'intérêt de ce projet alternatif sans le retenir comme solution en privilégiant celui de la DDE. A la suite de l'enquête, le préfet avait pris son arrêté et le sursis à exécution demandé par les associations avait à l'époque été rejeté par le Tribunal Administratif.



Ce dernier s'est appuyé, dans sa décision, sur les défauts de l'étude d'impact datant de 1996 et insuffisamment réactualisée, étude qui ne permet pas de mesurer les incidences sur l'environnement du fait de l'accroissement du trafic routier que cette réalisation va entraîner.

Mais le Préfet a autorisé la reprise des travaux au prétexte que ceux-ci étaient trop avancés.

Modification du POS

Dans l'attente d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme qui devrait aboutir en 2011, (le PLU 2006 ayant été annulé par décision du tribunal administratif à l'automne 2008), c'est le POS d'avant mars 2006 qui est en vigueur sur notre commune.

Le POS actuel doit être modifié pour permettre la réalisation des opérations de logements suspendues par l'annulation du PLU. Il s'agit de la transformation de zones de bureaux en zones d'habitation en deux endroits, avenue de Verdun et chemin des Sources.

Une enquête publique a été lancée pendant un mois (du 25 mai au 26 juin 2009) pour permettre à chacun de s'exprimer sur ces modifications.

A MeyDIA nous avons formulé la réserve suivante : sur le projet d'aménagement

avenue de Verdun (création de 108 logements dans 7 immeubles) nous nous interrogeons sur la cohérence globale qui préside à la mise en place de ce projet.

En effet, pourquoi ne pas avoir opté pour une modification plus étendue du POS englobant les zones avoisinantes avenue de Verdun ?

Cela aurait permis d'envisager un aménagement global de cette avenue. La modification actuellement proposée et limitée du POS contribue à un aménagement zone par zone et une maîtrise plus difficile de la densité urbaine dans ce quartier de la commune.

Pourquoi la commune ne fait-elle pas appel au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour envisager la réalisation d'un quartier innovant en termes d'environnement, d'architecturale et d'urbanisme.



Avenue de Verdun

MeyDIA au Forum des Associations

Nous aurons comme chaque année un stand au Forum des associations le 12 septembre 2009.

L'occasion de nous rendre visite, d'échanger, de nous dire ce qui vous intéresse, vous préoccupe, et de nous rejoindre comme adhérent ?

La commission de pré attribution des logements sociaux

Un élu de MeyDIA, P. Vauquois siège à cette commission municipale. Le rôle de la commission est de présélectionner les dossiers pour l'attribution des logements sociaux et de faire des propositions aux bailleurs sociaux.

La commission se réunit chaque fois qu'il y a un ou plusieurs logements à attribuer sur la commune. Elle travaille sur les dossiers préparés par les travailleurs sociaux qui prennent en compte les critères familiaux, économiques de la famille.

Il y avait en 2008 15 769 demandes en instance sur l'agglomération dont 1481 à Meylan (500 avec Meylan en premier choix,

essentiellement sur des T2, T3). Le délai d'attribution à Meylan est variable allant de 6 mois à plusieurs années. C'est la tranche d'âge 26-39 ans qui est la plus demandeuse suivie de près par les 40-59 ans.

Certes le fonctionnement de la



commission paraît aujourd'hui satisfaisant, mais elle ne fait que gérer la pénurie au mieux. Rappelons que le taux de logement sociaux à Meylan est à peine supérieur à 11% très loin des 20 % imposés par la loi SRU.

Expression politique dans le journal municipal

Chaque mois, les élus des différents groupes d'opposition se voient priés de rendre leur copie de 625 caractères (c'est-à-dire quelques lignes...) pour la rubrique " expression politique " dans le journal municipal.

Elus de MeyDIA, comme les autres élus de la minorité, il nous faut donc écrire sur un thème imposé par la municipalité portant sur le dossier du mois, sans que jamais nous n'ayons accès au contenu du dossier (malgré nos demandes répétées en ce sens).

Le lecteur pourra s'y tromper, car placés en fin dossier dans le journal, il pourra penser que dans nos billets, nous commentons le dossier.

C'est tout l'inverse !

En possession de nos écrits, c'est la majorité qui nous répond. Curieuse façon, bien peu démocratique.

Quant aux thèmes retenus, après la musique à Meylan, il a fallu s'exprimer sur la restauration scolaire, les abeilles, le désherbage écologique.

Ce n'est pas dans le journal de Meylan que nous pourrons nous exprimer sur les choix politiques de la municipalité et les enjeux de demain.

Une AMAP aux Béalières

Une AMAP, association pour le maintien de l'agriculture paysanne est un partenariat entre un groupe de consommateurs et une ferme, basé sur un système de distribution de "paniers" composés des produits de la ferme. C'est un contrat solidaire, basé sur un engagement financier des consommateurs, qui payent à l'avance une part de la production sur une période définie collectivement.

Les AMAP se fondent sur un contrat dont les objectifs sont d'offrir :

- au paysan, une garantie de revenu
- au citoyen responsable, une éducation à l'environnement, au goût et aux problématiques de production agricole
- au consommateur, des aliments frais, de saison, souvent biologiques, produits à partir de variétés végétales ou races animales de terroir ou anciennes

un prix équitable pour les deux partenaires.

A l'automne 2008, sous l'égide de l'Union des Habitants du Quartier des Béalières (UHQB), les premiers contrats (pain et fruits) ont été signés. Récemment c'est un contrat légumes qui vient d'être passé avec un maraîcher bio installé près de Saint-Marcellin.

Bravo aux Béaliens qui ont initié ce projet mais qui regrettent de n'avoir pu trouver dans l'agglomération grenobloise des maraîchers en mesure de prendre leurs commandes.

La disparition progressive des terres agricoles du fait de l'étalement urbain doit nous amener à nous poser la question de comment, dans l'avenir, conserver une agriculture qui puisse répondre aux besoins de proximité.



Comment améliorer la performance énergétique de notre habitat ?

Une soirée débat organisée par MeyDIA le 9 juin 2009.



Serge Gros, directeur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Isère est intervenu pour nous parler de ses actions auprès des élus et des professionnels du bâtiment pour faire prendre conscience du potentiel des approches innovantes sur le bâti.

Didier Monnot, Directeur Général de Pluralis (bailleur social) a évoqué le projet qu'il mène actuellement à La Terrasse avec la réalisation de 8 logements aidés passifs (habitat économe en énergie, bioclimatique, écomatériaux pour la construction) et des choix que cela implique en terme de gestion de l'habitat chez Pluralis.

Au final, nous avons besoin de politiques nationales et locales qui s'engagent sur des actions concrètes pour construire différemment.

Les élus locaux ont le pouvoir d'enclencher cette dynamique et de lancer des opérations innovantes. C'est une question de choix politique !

Sites :

www.caue-isere.org

www.ale-grenoble.org

www2.ademe.fr

www.la-metro.org : le site de la Metro pour consulter le plan climat local de l'agglomération grenobloise.



31, chemin des Villaux
38240 Meylan
ISSN 1243-7530
www.meydia.org

Directeur de la publication :
Philippe Vauquois

Adhérez à **meydia**

Jeune ou chomeur : 5 € Individuel : 24 € Couple : 38 €

Nom

Adresse

chèque à l'ordre de **meydia** à envoyer à A. Rousseau, 18, chemin des Buisses